

Date de la convocation : 20/09/2021 par courriel

Personnes invitées : 63 membres titulaires et suppléants de la commission

Présents :

Mesdames Anne-Françoise ROGER, Catherine MARIOLLE, Isabelle FRANCK, Andrée VIDAL,  
Messieurs Sébastien NENS, Jean-Jacques BOBE, Marc GLORIES, Gérard PLAZA, Guillaume  
HUSSON, Guy BOBE, Lionel COURMONT, Olivier SCHOCK, Henri PAYRI, Bruno DEPREZ, Rosmayer  
STAATS, Grégory ZABAU, Éric CASANOVE, Jean-Marc SUCHIER, Jean-Pierre SORMAYAN, Yves  
DELCOR, Stéphane DOLZ, Éric THUILLER, François FERRAND.

Monsieur Éric MAHIEUX, Président de la commission, ouvre la séance.

Ordre du jour :

**1. Installation de vices présidents à la commission :**

Le président signale qu'il a besoin d'assistance dans la gestion de la commission et demande donc à celle-ci de désigner 2 vice-présidents en son sein pour le soutenir et l'assister dans son action.

Se proposent Messieurs :

- Éric THUILLIER (Conseiller municipal à Prades)
- François FERRAND (Conseiller municipal à Prades)

A l'unanimité, la commission accepte les candidatures de ces messieurs et les désignent vice-président de la commission.

**2. Restitution de l'étude menée par l'association Bois Energie 66 :**

Monsieur Grégory ZABALA présente l'association Bois Energie 66 créée en 1996 et qui est basée à Mosset. Cette association a pour vocation la promotion et le développement de la filière bois-énergie et de toute autre filière de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, etc...) dans les Pyrénées orientales.

Elle réalise des analyses d'opportunité, donne des conseils et accompagne les projets et fait aussi leur suivi d'exploitation.

Une convention signée en Novembre 2020 avec notre communauté de Communes la charge de l'évaluation du potentiel de bâtiments convertibles aux énergies renouvelables (EnR) thermiques, de

l'étude des pistes d'améliorations de la mobilisation de bois en forêt et de l'analyse de l'opportunité de créer une aire de stockage de bois déchiqueté sur le territoire.

Cette étude fait ressortir quatre points majeurs :

- Un très large déficit de production locale de bois-énergie au vu de la quantité consommée annuellement : 40% seulement du bois consommé est produit localement alors que le potentiel de forêt mobilisable rien que sur la vallée de la Castellane dépasse largement la demande actuelle,
- La nécessité d'améliorer la desserte qui permettra d'évacuer le bois des forêts d'où il vient d'être récolté
- Un fort potentiel de conversion de bâtiments aux énergies renouvelables thermiques : certes au prix d'un investissement plus important que pour une installation fonctionnant aux énergies fossiles (fortement subventionné par l'ADEME, la Région, le Département et l'Europe) mais qui permet malgré tout de faire de substantielles économies de fonctionnement engendrant un retour sur investissement relativement court tout en se détournant des énergies fossiles dont le prix ne cesse d'augmenter (pétrole et gaz),
- Le manque certain d'une unité de stockage et de production de plaquettes de bois sur le territoire. Une surface d'environ 1Ha (avec un hangar de 600m<sup>2</sup> environ) serait nécessaire pour couvrir la demande actuelle et future. Une consultation des entreprises est cependant nécessaire afin de valider ces premiers éléments selon leurs besoins réels.

En conclusion la commission, à l'unanimité, se propose d'approfondir la question d'une aire de stockage sur le territoire du Conflent ; il faut pour cela rechercher un acteur du secteur prêt à monter une telle structure, trouver un lieu disponible et adapté et convaincre le conseil communautaire d'investir dans un tel projet.

### **3. Présentation de la SCIC Conflent Energie :**

La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) Conflent Energie est née en 2014 suite au constat que, pour mener à bien la transition énergétique, il faut non seulement réduire notre consommation d'énergie mais aussi la rendre plus verte et plus locale.

Cette coopérative citoyenne se distingue d'une entreprise "normale" dans le sens où la coopérative poursuit un objet social relevant de l'intérêt général, permet l'intégration de membres sociétaires - personnes physiques ou morales - de droit privé ou publics et où la gouvernance est fondée sur le principe 'une personne-une voix' quelles que soient le nombre de parts sociales détenues.

La coopérative a déjà mené avec succès plusieurs projets d'installation photovoltaïque pour une puissance totale installée avoisinant les 50 KWc (Mosset, Eyne, Los Masos). Les nouveaux tarifs règlementés donnent une viabilité intéressante pour les futurs projets photovoltaïques avec des puissances au-delà de 36KWc.

Une réflexion a donc été menée par la SCIC pour diversifier ses activités.

Actuellement, Conflent Energie fonctionne grâce au bénévolat et aucun salarié n'est encore recruté faute de capacités financières suffisantes.

Un partenariat avec la Communauté de Commune et une aide financière de celle-ci (4000€) permettrait de lever des aides européennes au fond LEADER (20 000€) et donc de créer et pérenniser un emploi d'ingénieur d'étude.

En échange la SCIC se propose d'accompagner le territoire de la Communauté de Commune à la transition énergétique par le biais par exemple de la rédaction d'un diagnostic territorial « transition énergétique ». État des lieux, listant les enjeux, les points faibles/forts, les principaux acteurs et leurs compétences intervenant sur notre périmètre. Elle peut aussi rassembler les travaux déjà réalisés en la matière (COE, gisement bois énergie, gisement solaire et hydraulique...) ainsi que des préconisations nationales, régionales et départementales, en apportant une vision synthétique et hiérarchisée permettant notamment à la communauté de communes de construire sa stratégie.

La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce partenariat avec la SCIC Conflent Energie, auprès de qui, après contrôle de la légalité, une subvention serait versée dans le cadre d'un partenariat dont les contours précis devront encore être arrêtés.

#### **4. Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Le Président de la Commission,  
Éric MAHIEUX.